

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

-----

### C.18

#### **Rétrocession de concession – Cimetière de Granon, concession M. et Mme ROCHE Serge et Claude née DUVERGER**

M. et Mme ROCHE Serge et Claude née DUVERGER, domiciliées à Pontacq (Pyrénées-Atlantiques) au 13 chemin des Higuères, titulaire d'une concession perpétuelle, ont exprimé le souhait par courrier en date du 31 janvier 2019, réaffirmer par un courrier en date 08 mars et un autre du 12 mars 2019, de rétrocéder à la ville de Marmande la concession perpétuelle n° 2791 qu'ils possèdent au cimetière de GRANON, acquise le 20 décembre 1999, Allée 01 Côté Droit Terrain 28 attenante côté droit à la concession DUHEM, pour un montant de 672.83 euros (dont 418.09 euros part communal, 208.95 euros part CCAS et 45.79 euros de taxes) sources INSEE.

L'indemnisation se calcule dans la limite des deux tiers du prix qui a été acquitté au profit de la commune au prorata du temps restant dû (nul obligation pour la commune d'accepter).

Il peut être reverser à M. et Mme ROCHE Serge et Claude née DUVERGER le prix de 254.38 euros.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**


**Décide d'accorder** la rétrocession à la commune de Marmande la concession perpétuelle qu'elles possèdent au cimetière de GRANON, acquise le 20 décembre 1999, Allée 01 Côté Droit Terrain 28 attenante côté droit à la concession DUHEM.

**Autorise** l'indemnisation sera de 254.38 euros au profit de M. et Mme ROCHE

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Mairie de Marmande. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 15/05/19  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 15/05/19

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Mairie de Marmande. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne'.